



EMPLOYE ADMINISTRATIF

AIDE-COMPTABLE

L'AIEC recrute 1 aide-comptable administratif TP (H/F)

Missions

Sous l'autorité de la Direction, le (la) futur(e) aide-comptable apportera son soutien au service comptabilité de l'AIEC ainsi qu'à l'ensemble des tâches administratives de la société.

Tâches spécifiques :

- Encodage de factures, déclarations TVA, paiements, déclaration précompte professionnel, ...
- Rédaction de procédures en vue d'améliorer le fonctionnement de l'AIEC

Tâches administratives globales et habituelles (en renfort du personnel en place) :

- Relations avec les abonnés, encodage d'index, changement de compteurs ou d'abonnés
- Gestion du contentieux et des impayés
- Rédaction et suivi de dossiers présentés au Conseil d'Administration
- Rédaction de rapports
- Traitement des bons de travail

Compétences

Esprit d'équipe, diplomatie, polyvalence, sens du contact, autonomie

- Aptitude à comprendre des textes de loi et à apprendre de nouvelles réglementations.
- Maîtrise de l'outil informatique (bureautique et logiciels comptables : Word, Excel, Bob).
- Aptitudes rédactionnelles et orthographiques.

Conditions

- Être titulaire d'un diplôme **de l'enseignement secondaire supérieur en comptabilité ou disposer du CESS et d'un diplôme d'aide-comptable.**
- Réussir l'examen oral.
- Une expérience en comptabilité et administration constitue un atout.

Offre

Contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable puis CDI si besoin, 10 ans ancienneté valorisables si utiles à la fonction, échelle D4 à 32.200 € annuel brut (40.300 € si 10 ans ancienneté) (RGB - personnel administratif – crf.wallonie.be), PFA, PV, chèques repas.

Introduction des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique, par voie postale ou déposées à l'AIEC **pour le 16 mars 2026 à 12h00** au plus tard et contenir **obligatoirement** :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant la disponibilité
- Copie du/des diplômes
- Extrait de casier judiciaire (modèle pour activités réglementées)

Toute information complémentaire peut être obtenue par mail, téléphone ou lors d'une visite à l'AIEC.